



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale et Départementale
de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
de Normandie et de la Seine-Maritime
Direction Départementale Déléguée**

Pôle politiques de la ville et du sport

Appel à projets PLAN QUARTIERS SOLIDAIRES 2020 Cahier des charges

Sommaire

1 - CONTEXTE et OBJECTIFS	page 2
2 - CRITERES D'ÉLIGIBILITÉ	page 3
3 - MODALITÉS DE FINANCEMENT	page 3
4- MODALITÉS DE CANDIDATURE	page 4
5 – INDICATEURS D'ÉVALUATION	page 4
6 – CALENDRIER	page 4
ANNEXE 1 – Liste des quartiers prioritaires politique de la ville	page 5

1 - CONTEXTE et OBJECTIFS

Le plan « quartiers d'été » visait à faire de la période estivale un temps utile et ludique pour les habitants des quartiers prioritaires ne pouvant partir en vacances, et éviter les risques liés au manque d'activité et au désœuvrement des jeunes en particulier.

Suite au succès de l'opération, la Ministre de la ville a lancé le 26 août 2020 les « Quartiers d'automne », et le 11 septembre l'opération « Quartiers solidaires » avec comme double objectif :

- la poursuite du renforcement des activités pédagogiques et ludiques pour les vacances de la Toussaint, de Noël, ainsi que les mercredis et week-ends ;
- le financement d'actions en accompagnement de la crise sanitaire et économique.

Le présent appel à projet permettra de soutenir le développement de nouveaux projets ou l'élargissement de projets déjà en cours ou prévus et qui se dérouleront **d'ici la fin de l'année ou lors du premier semestre 2021**.

Les axes prioritaires de cet appel à projets sont :

- **Développer, soutenir les dispositifs d'accès à l'emploi, de mobilité**

Dans le contexte de crise économique, les dispositifs d'accès à la formation, à l'insertion professionnelle et à l'emploi, **en particulier à destination des jeunes et des femmes**, ainsi que les actions visant à permettre plus de mobilité pour accéder à l'emploi pourront être accompagnés, afin de :

- lever les freins matériels, à l'accès ou la reprise d'emploi, en matière de mobilité, transports, gardes d'enfants, ou toute autre contrainte qui réduit les projets d'insertion ou de réinsertion en emploi,
- renforcer l'accompagnement des publics les plus éloignés pour faciliter l'accès à l'emploi : formation, apprentissage, savoir être...

- **Renforcer la présence des services publics et professionnels de terrain dans l'espace public**

Il s'agit d'encourager une présence régulière et continue des professionnels de terrain formés dans les quartiers, en particulier :

- le renforcement des actions de prévention spécialisée,
- le développement des actions des associations contribuant à l'accès aux droits dans les quartiers : permanences d'écrivains publics, accès et accompagnement au numérique,...

- **Lutter contre la délinquance et le séparatisme au sein de la république**

- soutien aux actions favorisant l'apprentissage de la citoyenneté, la lutte contre les préjugés raciaux, de genre, de religion,...
- soutien aux projets de chantiers éducatifs, aux projets répondant aux critères du FIPD mais non financés cette année.

- **Lutter contre les violences intrafamiliales**

- soutien aux actions visant la prise en charge, l'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales : amélioration des parcours de prise en charge, accès aux droits,...

- **Favoriser la réussite éducative**

Soutien au développement, au renforcement de projets visant à lutter contre le décrochage scolaire en lien avec les actions existantes, à favoriser la réussite des élèves en QPV, tels que mentorat/tutorat, accompagnement/soutien scolaire dans les milieux péri et extra scolaire.

- **Valoriser les actions de solidarité**

Cet axe vise le renforcement de l'action **des associations de proximité** œuvrant pour le lien social et la solidarité pour les habitants des quartiers prioritaires.

Les financements pourront être attribués pour soutenir des actions ou le projet global de l'association par le versement d'une subvention de fonctionnement.

- **Améliorer la prise en charge sanitaire dans les quartiers**

Les projets et dispositifs visant à améliorer la couverture de soins des habitants des quartiers politique de la ville, et de façon plus générale le niveau sanitaire : prévention des addictions, hygiène de vie,...

- **Renforcer les dispositifs culturels et sportifs dans les quartiers**

L'enjeu est de proposer des temps de respirations culturels et sportifs et d'occuper l'espace public dans les quartiers, dans le respect des règles sanitaires.

En matière d'action culturelle, pourront notamment être proposés :

- l'adaptation et l'amplification des dispositifs cogérés avec le ministère de la culture tels que «Passeurs d'image» (projections en plein air et ateliers de pratique et d'éducation à l'image) et Micro-folies (amplification des horaires d'ouverture, projets spécifiques à destination des habitants),
- la mise en œuvre de parcours de pratique artistique, de stages et de créations amateurs.

S'agissant du développement de l'offre en matière de pratique sportive, il s'agit de permettre aux enfants et jeunes des quartiers de pratiquer et découvrir des sports, soit dans une logique d'incitation à commencer la pratique soit dans une logique de maintien de la pratique.

Pourront être proposés :

- des animations sous formes de créneaux de pratique situées sur l'espace public (places, city stades, aires de fitness) ou dans des équipements sportifs en accord avec les collectivités ;
- des offres de stages (ne sont concernés que les stages de découverte et de loisirs sportifs avec une préoccupation d'accueil de publics du quartier, les stages d'entraînement ouverts uniquement aux adhérents habituels du club ne seront pas retenus) ;
- des sorties organisées dans le cadre d'une pratique sportive,

Ces propositions pourront inclure des actions de sensibilisation au respect, à la lutte contre les incivilités, et aux valeurs éducatives du sport.

Sur ces deux champs, une attention particulière sera portée aux actions développées en faveur des femmes pour leur permettre l'accès aux pratiques sportives et culturelles.

2 - CRITERES D'ELIGIBILITE

Pour être éligibles à un financement par les crédits spécifiques « Politique de la ville », **les projets proposés doivent cibler les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (cf. annexe 1).**

Les porteurs de projets peuvent être des associations, des collectivités territoriales, des bailleurs sociaux.

Pour les structures déjà financées par des crédits spécifiques politique de la ville en 2020, cet appel à projet doit concerner des actions complémentaires ou l'amplification d'actions existantes (nouveau public, nouveaux créneaux, nouvelle période).

La présentation du projet doit préciser en quoi l'action vient compléter/amplifier une action existante.

3 - MODALITES DE FINANCEMENT

- Pour les projets sélectionnés, le montant de la subvention accordée est à l'entière appréciation des autorités délégataires des crédits.
- **Le montant de la subvention accordée ne pourra dépasser 80% du coût global de l'action.**
- Seront exclues du soutien financier de cet appel à projets, les actions déjà financées au titre de la programmation 2020 des contrats de ville.
- les crédits politique de la ville pourront venir en complément pour des actions financées par d'autres appels à projets auxquels les porteurs auraient déjà répondu – Il conviendra de préciser l'AAP en question : plan de lutte contre la pauvreté, plan de la DRDFE, de la DRAC ou autres institutions CAF, Région, Département,...

4 – MODALITÉ DE CANDIDATURES

Les demandes de subvention sont à saisir sur la plateforme de dépôt « Dauphin »

Pour déposer une demande :

- **Pour une première demande**

Le porteur doit se connecter sur la plateforme Dauphin pour créer son compte personnel :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Il choisit son identifiant et son mot de passe. Ce compte permettra au porteur de déposer une demande de subvention, de la modifier et de mettre à jour les informations de son organisme.

- **Ce n'est pas une première demande**

Le porteur utilise son identifiant et son mot de passe pour déposer son dossier de demande de subvention.

En cas de besoin pour la connexion à l'outil DAUPHIN ou pour la saisie du dossier, vous pouvez contacter :

- la cellule d'accompagnement nationale : 09 70 81 86 94 (numéro gratuit)

support.P147@proservia.fr

- le service politique de la ville de la DDCS : Tony FRANC - 02 76 27 71 36

tony.franc@seine-maritime.gouv.fr

Points de vigilance lors de la saisie de votre projet :

- Intituler le nom de votre projet sous la forme « **Quartiers solidaires + nom de l'action** »
- Dans la rubrique contrat de ville, choisir « **76 – hors contrat de ville** »,
- Pour la saisie du budget prévisionnel, le service de l'état à solliciter est : **76-ETAT-POLITIQUE-VILLE** ».

Veillez ensuite informer la DDCS du dépôt de votre dossier : ddcs-politiqueville@seine-maritime.gouv.fr

5 – INDICATEURS D'EVALUATION

L'évaluation des projets devra au moins prévoir :

un bilan qualitatif permettant de :

- dénombrer le nombre de bénéficiaires
- distinguer le nombre d'hommes et de femmes,
- comptabiliser le nombre d'activités, ateliers, séances,...
- repérer les tranches d'âge

un bilan qualitatif précisant :

- la manière dont les objectifs ont été atteints
- indiquant les résultats des actions en lien avec l'insertion et l'emploi, le cas échéant

Pour les actions impliquant des volumes horaires supplémentaires par rapport à des actions existantes, un détail des horaires et des espaces de réalisation de l'action devra être fourni.

6 - CALENDRIER

Lancement de l'appel à projets : 18 septembre 2020

Date limite du dépôt des dossiers : 9 octobre 2020

Sélection des dossiers : Semaine du 12 au 16 octobre

Notification des décisions : A compter du 19 octobre 2020.

ANNEXE 1 – Liste des quartiers prioritaires politique de la ville
Extrait du décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015

Communes du département de Seine-Maritime

Barentin :	Quartier Lalizel
Dieppe :	Quartiers Les Bruyères, Neuville, Val Druel
Fécamp :	Quartier du Ramponneau

Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

Gonfreville l'Orcher :	Quartier Centre ville
Le Havre :	Quartiers Bléville nord, Bléville sud, Bois de bléville, Caucriauville-Soquence, Centre ancien – Quartiers sud, Mont Gaillard– Mare rouge

Métropole Rouen Normandie

Canteleu :	Quartier Plateau
Cléon/St Aubin lès Elbeuf :	Quartier Arts fleurs – Feugrais
Darnétal :	Quartier Parc du Robec
Elbeuf :	Quartier Centre ville
Grand Couronne :	Quartiers Bouttières, Diderot-Mesliers
Maromme :	Quartier Binche
ND de Bondeville :	Quartier Jean Moulin
Oissel :	Quartier Nord
Petit-Quevilly :	Quartier Piscine
Rouen :	Quartiers Grammont, Hauts de Rouen
St Etienne du Rouvray :	Quartiers Château blanc, Hartmann-Houssière, Thorez-Grimau
Sotteville lès Rouen :	Quartier Buisson-Gallouen